



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 11 MARS 2020

Nos Réf. : MEFI-D20-02253

COURRIER

16 MARS 2020

Monsieur le Préfet, *Secrétariat particulier du Préfet*

J'ai tenu plusieurs réunions de travail avec les organisations professionnelles et les filières industrielles pour accompagner nos entreprises et limiter l'impact de la crise du Coronavirus sur leur activité. A la suite de ces rencontres, des mesures concrètes ont été mises en place afin de soutenir tous les acteurs économiques de notre pays face à cette situation exceptionnelle.

**Ces mesures de soutien immédiat ainsi que les contacts utiles sont récapitulés dans le flyer joint à ce courrier, téléchargeable sur le site du ministère :**

[www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises](http://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises).

Je vous encourage à le diffuser à grande échelle. **Pour informer le plus grand nombre, votre mobilisation auprès des entreprises de votre département est essentielle.**

Je reste totalement mobilisé et à votre disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bruno LE MAIRE

Monsieur Joël MATHURIN  
Préfet du Doubs  
8 bis rue Charles Nodier  
25035 Besançon Cedex



139 rue de Bercy – 75572 Paris Cedex 12



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## L'activité de votre entreprise est impactée par le Coronavirus.

### Quelles sont les mesures de soutien et les contacts utiles pour vous accompagner ?

Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises :

1. Des **délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales** (URSSAF, impôts) ;
2. Dans les situations les plus difficiles, des **remises d'impôts directs** pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
3. Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un **rééchelonnement des crédits bancaires** ;
4. La mobilisation de Bpifrance pour garantir des **lignes de trésorerie** bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
5. Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de **chômage partiel simplifié et renforcé** ;
6. **L'appui au traitement d'un conflit** avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises ;
7. La reconnaissance par l'Etat du Coronavirus comme un **cas de force majeure** pour ses marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

Pour plus d'informations : [www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises](http://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises)

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

## Pour être accompagné dans vos démarches, vous pouvez contacter :

Le référent unique de la DIRECCTE de votre région :

<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<a href="mailto:ara.redressementproductif@direccte.gouv.fr">ara.redressementproductif@direccte.gouv.fr</a>	04 72 68 29 69
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<a href="mailto:bfc.continuite-eco@direccte.gouv.fr">bfc.continuite-eco@direccte.gouv.fr</a>	03 80 76 29 38
<b>Bretagne</b>	<a href="mailto:bretag.continuite-eco@direccte.gouv.fr">bretag.continuite-eco@direccte.gouv.fr</a>	02 99 12 21 44
<b>Centre Val-de-Loire</b>	<a href="mailto:centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr">centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr</a>	02 38 77 69 74
<b>Corse</b>	<a href="mailto:marie-francoise.baldacci@direccte.gouv.fr">marie-francoise.baldacci@direccte.gouv.fr</a>	04 95 23 90 14
<b>Grand Est</b>	<a href="mailto:ge.pole3E@direccte.gouv.fr">ge.pole3E@direccte.gouv.fr</a>	03 69 20 99 28
<b>Hauts-de-France</b>	<a href="mailto:hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr">hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr</a>	03 28 16 46 88
<b>Ile-de-France</b>	<a href="mailto:idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr">idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr</a>	01 70 96 14 15
<b>Normandie</b>	<a href="mailto:norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr">norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr</a>	02 32 76 16 60
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<a href="mailto:na.gestion-crise@direccte.gouv.fr">na.gestion-crise@direccte.gouv.fr</a>	05 56 99 96 50
<b>Occitanie</b>	<a href="mailto:oc.continuite-eco@direccte.gouv.fr">oc.continuite-eco@direccte.gouv.fr</a>	05 62 89 83 72
<b>Pays de la Loire</b>	<a href="mailto:pays-de-la-loire@direccte.gouv.fr">pays-de-la-loire@direccte.gouv.fr</a>	02 53 46 79 69
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<a href="mailto:paca.continuite-eco@direccte.gouv.fr">paca.continuite-eco@direccte.gouv.fr</a>	04 86 67 32 86
<b>Mayotte</b>	<a href="mailto:dominique.grancher@dieccte.gouv.fr">dominique.grancher@dieccte.gouv.fr</a>	02 69 61 93 40
<b>Guadeloupe</b>	<a href="mailto:971.gestion-crise@dieccte.gouv.fr">971.gestion-crise@dieccte.gouv.fr</a>	05 90 80 50 50
<b>Réunion</b>	<a href="mailto:arnaud.siccardi@dieccte.gouv.fr">arnaud.siccardi@dieccte.gouv.fr</a>	02 62 940 707
<b>Martinique</b>	<a href="mailto:dd-972.direction@dieccte.gouv.fr">dd-972.direction@dieccte.gouv.fr</a>	05 96 44 20 00
<b>Guyane</b>	<a href="mailto:dd-973.direction@dieccte.gouv.fr">dd-973.direction@dieccte.gouv.fr</a>	05 94 29 53 53

Le référent unique des CCI et CMA :

<b>CCI France</b>	<a href="mailto:entreprises-coronavirus@ccifrance.fr">entreprises-coronavirus@ccifrance.fr</a>	01 44 45 38 62
<b>CMA France</b>	<a href="mailto:InfoCovid19@cma-france.fr">InfoCovid19@cma-france.fr</a>	01 44 43 43 85